

# Services physico-chimiques de la forêt . . . . .

## La perception du rôle de protection de la forêt. Exemple d'une enquête menée dans cinq pays alpins

par Nathalie SUBOTSCH \*

### Introduction

La forêt assure au profit de la société des fonctions multiples et fournit de nombreux services et biens, souvent non rémunérés, aux divers acteurs locaux ou non. Outre son rôle économique, prédominant dans de nombreuses régions, elle préserve une certaine diversité floristique et faunistique et constitue un lieu de détente par excellence pour la population. Elle contribue également à la stabilisation des sols et à la protection contre les risques naturels. Ce rôle de protection est particulièrement marqué en région de montagne où les conditions climatiques et géomorphologiques favorisent l'apparition de différents dangers naturels comme les avalanches, les aléas torrentiels ou encore les chutes de pierres. L'urbanisation croissante en montagne a encore souligné ce rôle de protection face à une demande accrue de sécurité de la population. Sur un même lieu s'imbriquent ainsi des activités productives, des pratiques récréatives et des préoccupations de sûreté.

Les propriétaires forestiers sont les premiers responsables de l'entretien des forêts et de leur production. Confrontés à un écosystème producteur de biens et services multiples qui, pour beaucoup d'entre eux, ne s'insèrent pas dans la logique marchande actuelle, ils accordent une attention particulière à la production du bois. Celle-ci est actuellement soumise à de fortes contraintes économiques et son abandon remet en cause la capacité des forêts à satisfaire les autres demandes en services et biens y compris leur effet protecteur. Pour le gestionnaire forestier se pose alors le problème de déterminer les modes de gestion permettant d'assurer durablement l'ensemble des fonctions que la société peut attendre tout en sachant que celles-ci sont parfois incompatibles.

Dans ce contexte d'abandon et de réduction de la gestion des forêts à fonctions multiples, une enquête a été réalisée dans six communes de montagne pour confirmer ou non l'importance des fonctions sociales de la forêt et pour mettre en évidence si des différences existent dans la perception de la population vis-à-vis de la forêt, sa gestion, son financement et ses différentes fonctions - l'accent étant mis sur la fonction de protection.

### 1. Présentation de l'enquête et des communes interrogées

#### 1.1 Choix et présentation des six communes enquêtées

L'enquête a été réalisée pendant l'été 1998 dans six communes de montagne situées en Allemagne (Bavière), en Autriche (Tyrol), en France (Haute-Savoie), en Italie (Tyrol du Sud), et en Suisse (Valais et Vaud).

Le choix des communes enquêtées s'est fait en étroite collaboration avec l'administration forestière supérieure et le service forestier local. Celui-ci, mais aussi la municipalité, ont joué un rôle important de médiateur et de soutien. Toutes les communes retenues répondent à certains critères liés surtout à leur situation géographique et à la présence de divers risques naturels dont les effets sont en partie atténués par la forêt.

La commune de Pfronten est située dans le district de Ostallgäuen

\* Laboratoire de la Montagne alpine -  
17 rue Maurice Gignoux, 38031  
Grenoble cedex

Bavière, proche de la frontière autrichienne. La forêt de cette commune contribue à la stabilisation des sols pour éviter des glissements de terrains et pour diminuer le risque d'érosion. Le propriétaire de la forêt, une union de droit privé, a repris le droit de chasse dans sa commune après avoir subi de grands dégâts de gibier dans ses peuplements. Les tempêtes de l'année 1990 suivies d'une attaque de bostryche ont encore endommagé une grande partie des forêts. Un programme de restauration a alors été lancé par l'administration forestière en vue de rétablir des peuplements capables de remplir une fonction de stabilisation.

La commune d'Inzing est située près de la vallée de l'Inn dans le Land de Tyrol, en Autriche. Elle se trouve sur le cône de déjection d'un torrent qui a causé de nombreuses pertes humaines et matérielles dans le passé. Une grande partie de la forêt de la commune, située dans le bassin versant du torrent est destinée à stabiliser des terrains érodables. Certaines caractéristiques font cependant que la forêt n'est plus en mesure d'assumer ce rôle : une structure très morcelée de la propriété forestière et une desserte forestière insuffisante sont très peu propices à une exploitation et une gestion soutenue. Certains peuplements sont touchés par le bostryche ou encore utilisés pour le pâturage et la densité de gibier trop élevée empêche la régénération des peuplements qui ont atteint la phase de déclin. L'administration forestière a ainsi décidé de mettre en place un projet de restauration, englobant toutes les forêts et les alpages du bassin versant du torrent, dans l'optique d'améliorer l'état des peuplements et surtout de renforcer leur capacité à stabiliser le terrain.

La commune d'Abondance est située dans la vallée de même nom, dans le département de la Haute Savoie, près de la frontière suisse. La commune est concernée par deux types de risques menaçant directement le village : les chutes de pierres et, dans une moindre mesure, les avalanches. Le massif forestier le plus touché par les chutes de pierres est situé juste au-dessus de l'abbaye du village, offerte à tous les regards, tant des habitants que des touristes, très nombreux dans cette vallée. La partie inférieure de ce massif touche des habitations privées. La gestion sylvicole doit alors tenir compte de la fonction de protection mais également de la fonction paysagère. Le conseil municipal a refusé pendant longtemps des interventions sylvicoles destinées à la régénération du peuplement, par manque de moyens financiers et surtout par peur de provoquer de nouvelles chutes de pierres. La mise à disposition récente, de subventions va peut-être permettre les interventions nécessaires à la stabilité du peuplement.

La commune de Martel se trouve dans la vallée de même nom à l'est de la Province autonome de Bolzano-Tyrol du Sud en Italie. L'ensemble de la vallée et de la commune est inclus dans le territoire du Parc national Stelvio. La commune est fréquemment menacée par des risques d'avalanches, atténus par l'installation de paravalanches au-dessus du village principal. Les reboisements effectués ainsi que la régénération naturelle dans les forêts de protection sont compromis par une surabondance de gibier, due à l'interdiction de la chasse dans le Parc. Depuis quelques années, des moyens financiers considérables ont été investis dans des programmes de restauration des forêts et de stabilisation des



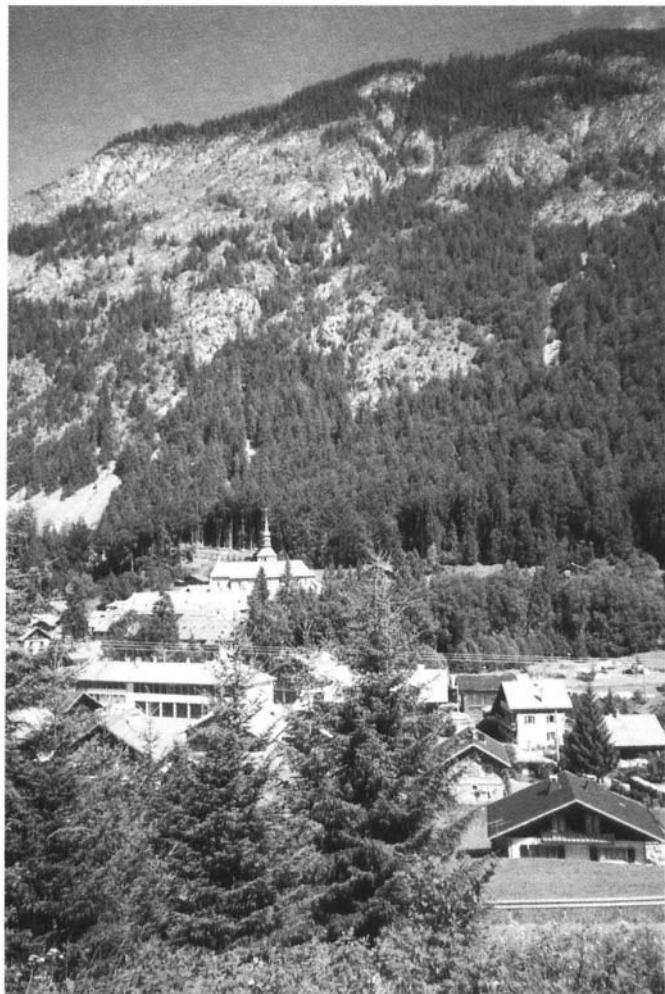
**Photo 1 : Dégâts de gibier dans le Val Martel près du Parc national Stelvio**

Photo N.S.

terrains de montagne, pour renforcer la capacité protectrice des forêts.

La commune de Trient est située à l'extrême ouest du district de Martigny sur une axe Martigny-Chamonix, près du Col de la Forclaz, dans le canton du Valais, en Suisse. Le massif boisé qui domine le village de Trient et la route internationale Martigny-Chamonix a une forte vocation de protection en raison des dangers de chutes de pierres et de coulées de neige. Cette fonction de protection est d'autant plus importante que les ressources de la commune proviennent en grande partie du tourisme. La forêt appartient en majorité à la Bourgeoisie de Trient qui a décidé de réaliser un projet sylvicole en coopération avec l'Inspecteur forestier de l'arrondissement XVIII. Le projet concerne la planification des interventions sylvicoles nécessaires au maintien, ou à la restauration, du rôle protecteur des forêts en place.

Le hameau de la Chapelle de la commune de l'Etivaz est situé près de Château d'Oex, dans le canton de Vaud, en Suisse. La forêt de la Chapelle a été mise en défens, il y a longtemps, pour son rôle de protection contre les avalanches et les chutes de pierres. Pour les habitants de l'Etivaz eux-mêmes, dans les temps anciens comme aujourd'hui encore, la conservation intacte de cette forêt a été un constant souci. Il en est résulté des exploitations plutôt rares par peur d'entra-



**Photo 2 : La commune d'Abondance en France**

Photo N.S.

ver la stabilité du peuplement. Actuellement, une partie du peuplement, située au-dessus du village, est une réserve de chasse à proximité d'une réserve naturelle qui sert de site d'hivernage pour des centaines de chamois et de cerfs. Sans le gibier, le sapin et l'étable seraient présents dans les clairières existantes favorables à la régénération. La forêt de la Chapelle a récemment été l'objet de travaux pratiques sylvicoles des futurs gardes forestiers, en vue de programmer des interventions sylvicoles, visant le rajeunissement des peuplements.

### 1.2 *La mise au point de l'enquête*

L'enquête a été réalisée par l'intermédiaire d'un questionnaire envoyé à cinquante foyers dans chaque commune. Chaque questionnaire était accompagné d'une lettre expliquant le cadre et l'objectif de l'étude et d'une enveloppe timbrée pour augmenter les chances de retour des questionnaires. Ceux-ci ont été distribués avec l'aide des gardes ou des inspecteurs forestiers des districts concernés.

Une première partie du questionnaire est consacrée à la perception de la forêt dans l'environnement des habitants et des différentes fonctions que joue celle-ci. Une autre partie concerne plus particulièrement la gestion et le financement des interventions dans les forêts à rôle de protection. La dernière partie vise à connaître le niveau d'information des habitants sur la gestion forestière.

## 2. Résultats

Le taux de réponse, tous pays confondus, a été de 60 %. Le taux le plus élevé se trouve dans le Valais (80 %) dans la commune de Trient où la mairie s'est fortement impliquée dans la diffusion du questionnaire. Tous pays confondus, ils ont été remplis par des hommes (71 %) entre 25 et 60 ans (73 %). Cf. Tab. I ci-dessous.



**Photo 3 : District forestier de Füssen / Pfronten, dégâts dus à la tempête et au bostryche (Bavière)**

Photo N.S.

#### Taux de réponse

Allemagne	50%
Autriche	64%
France	54%
Italie	60%
Valais	80%
Vaud	52%
<b>Total</b>	<b>60%</b>

**Tab. I : Taux de réponse dans les différentes communes**

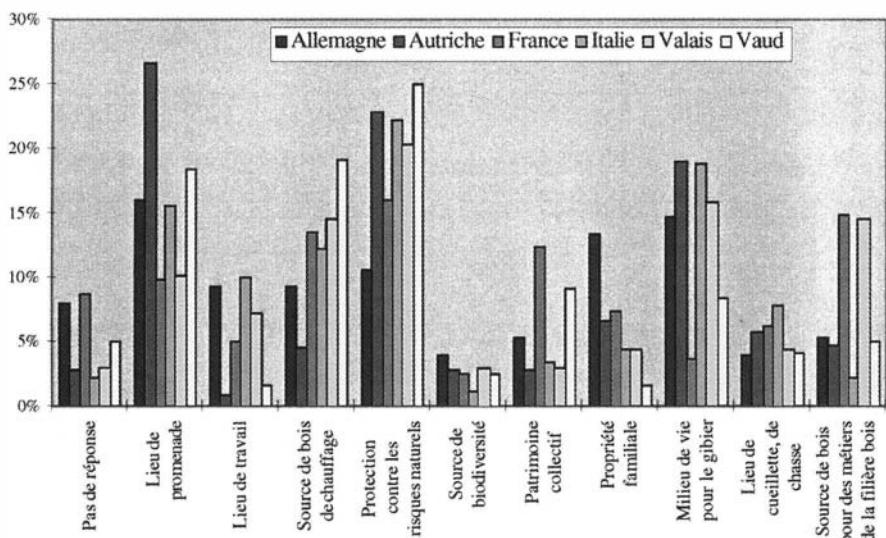


Fig. 1 : Résultats globaux : les différentes représentations de la forêt

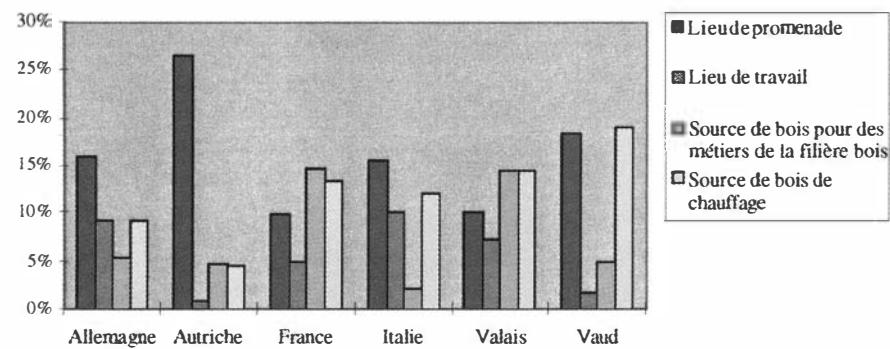


Fig. 1a - Résultats concernant la filière bois

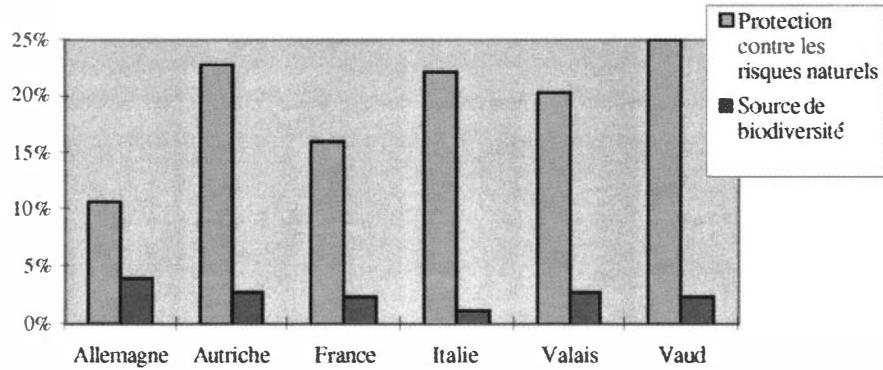


Fig. 1b - Résultats concernant les fonctions environnementales

## 2.1 Représentation de la forêt

Dans un premier temps, la perception de la forêt dans l'environnement a été évaluée pour confirmer, ou non, le penchant des habitants pour une approche plutôt sociale ou productiviste. En plus on a analysé la perception du rôle de protection pour les communes concernées et son importance par rapport aux autres fonctions de la forêt.

Il ressort clairement de la figure 1 que la forêt constitue plutôt un lieu de promenade qu'un lieu de travail. En regardant de plus près les différentes réponses (Cf. Fig. 1a), cette impression se confirme et montre que le rôle de la forêt est plutôt social que productif, en particulier pour les moins de 25 ans. Ceci concerne particulièrement les pays germanophones. La commune française et la commune valaisanne sont les seules à attribuer une certaine importance au rôle de production de la forêt pour les métiers de la filière bois. Seul le bois de chauffage garde encore une certaine place dans la vie des habitants des différentes communes.

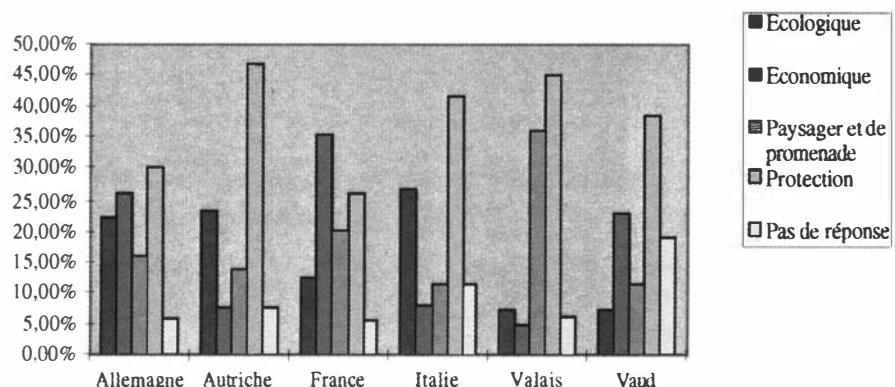
La biodiversité ne semble pas trop préoccuper les habitants (Cf. Fig. 1b). La fonction de protection reste, en revanche, importante pour les habitants de ces communes de montagne. La majorité de la population (85%), tous pays confondus, est consciente de l'existence de forêts ayant un rôle de protection dans leur commune.

En posant directement la question sur le rôle principal de la forêt dans les communes respectives (Cf. Fig. 2), il s'avère que la fonction principale attribuée est de loin, sauf dans la commune française, la fonction de protection. De nouveau, l'importance donnée à la fonction économique de la forêt se confirme dans cette commune.

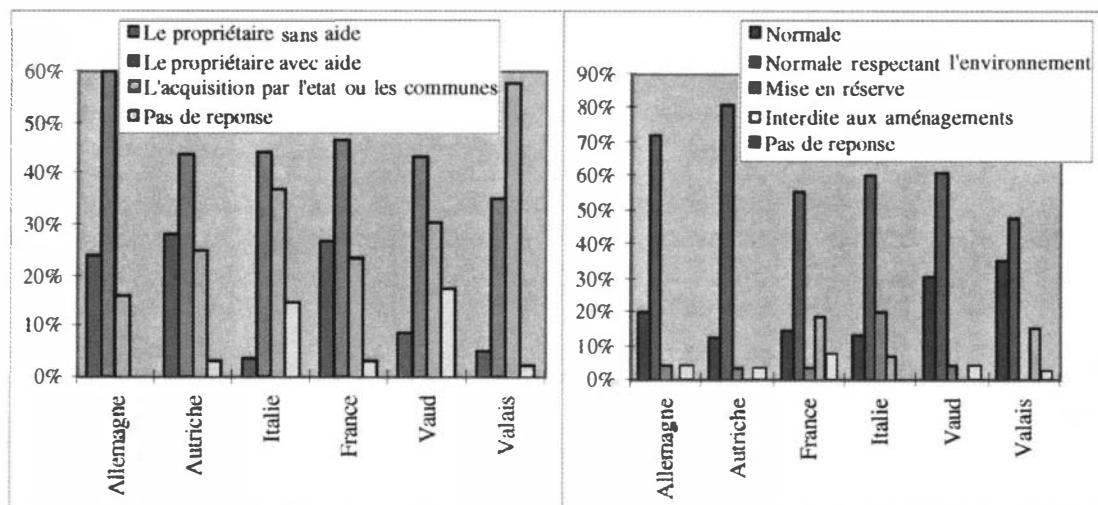
## 2.2 La gestion et le financement de la forêt à rôle de protection

En ce qui concerne la gestion des forêts à rôle de protection (Cf. Fig. 3 et 4), les habitants semblent être conscients qu'une gestion sans finan-

cement n'est pas envisageable. Soit le propriétaire reçoit un financement, soit c'est à l'État ou aux communes d'en assumer la responsabilité. Les allemands et les français préfèrent que le propriétaire garde la responsabilité de la gestion des forêts à rôle de protection en bénéficiant de financements plutôt que de voir l'État ou les communes en devenir propriétaires. Les valaisans et les tyroliens du Sud sont les plus favorables à l'acquisition de ces forêts par l'État. Une majorité des habitants préfère que ces forêts soient gérées de façon normale en respectant l'environnement plutôt qu'être mises en réserve ou interdites à des aménagements.



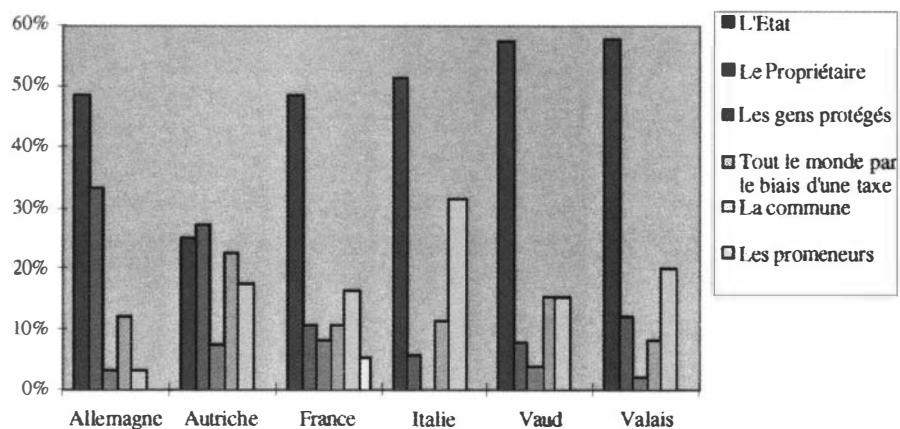
**Fig. 2 : Principale fonction attribuée à la forêt**



**Fig. 3 : Qui doit gérer la forêt de protection ?**

**Fig. 4 : Comment doit-elle être gérée ?**

Quand il s'agit du financement de la gestion de ces forêts (Cf. Fig. 5), tous les habitants interrogés préfèrent que ce soit l'État ou, le cas échéant la commune, qui le prenne en charge. Ni une taxe payée par tout le monde, ni l'obligation pour les gens protégés de financer eux-mêmes la sauvegarde de la fonction de protection, ne semble souhaitée. Les Bavarois préfèrent à la limite laisser au propriétaire la responsabilité dans ce domaine. La possibilité d'un financement des fonctions non marchandes, autre que celui issu de la vente des bois ou par la prise en charge par l'État, n'a pas été adoptée par les habitants de ces communes.



**Figure 5 : Qui devrait payer pour l'entretien et les travaux dans les forêts de protection ?**

## 2.3 L'information des habitants sur la gestion forestière

Les différentes autorités forestières des pays alpins se sont aperçues que l'information du public joue un rôle important dans la mise en place de la gestion des forêts et intègrent de plus en plus cet aspect dans la planification. Les efforts sont en grande partie ressentis par les habitants qui estiment être bien informés (Cf. Fig. 6). Toutefois, ils souhaiteraient être mieux informés (Cf. Fig. 7). Parmi les habitants des communes interrogées, les français semblent être les plus mal informés et demandent une meilleure information.

## 3. Conclusion

Malgré le nombre restreint de sites d'études par pays et le nombre limité de questionnaires, certaines conclusions peuvent être tirées de cette enquête. La "demande sociale" de forêt comme lieu de promenade se confirme plus particulièrement chez les jeunes et les habitants des pays germanophones. Le rôle économique de la forêt se réduit à la récolte de bois de chauffage et son importance pour l'économie locale n'est que peu ressentie chez les habitants. D'autres ressources comme le tourisme ont largement remplacé celles liées à l'exploitation forestière. Le rôle écologique ou la forêt comme source de biodiversité génétique préoccupe peu les habitants. Cette fonction est apparemment attribuée à la forêt par les environmentalistes ou écologistes, plutôt que par les habitants en général.

La fonction de protection est par contre prépondérante dans toutes les communes avec cependant des nuances en fonction des personnes interrogées. Les femmes et les jeunes de moins de 25 ans sont moins conscients du rôle protecteur de la forêt. Ils ont certainement été moins confrontés aux risques naturels que les générations précédentes.

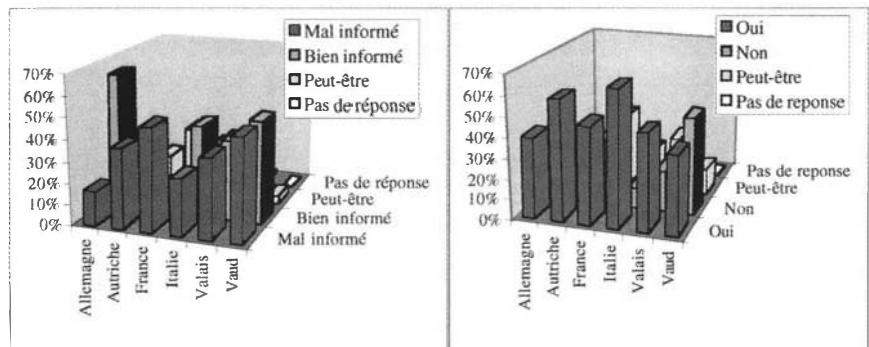


Fig. 6 : Degré d'information

Fig. 7 : Souhait de plus d'information

En ce qui concerne la prise en charge de la fonction de protection, la plupart des habitants renvoient la balle à l'État pour assumer cette fonction d'utilité publique. Ils ont, par contre, quelques réticences pour l'acquisition de ces forêts par l'État et préfèrent que le propriétaire reçoive des financements pour une gestion respectueuse de l'environnement. Une prise en charge par les collectivités locales sous forme d'une taxe ne semble, au moins en ce qui concerne la fonction de protection, pas envisageable pour le moment. Elles se sentent apparemment peu favorables une contribution financière pour une fonction dont elles profitent encore librement et sans frais. Ceci traduit, non seulement la difficulté de définir clairement les responsabilités et le rôle de chacun, mais

aussi, de trouver des moyens de financement, pour des fonctions autres que celles de la production du bois, et de chiffrer la valeur de ces différentes fonctions.

Il est certain que la communication joue un rôle essentiel et une amélioration dans ce domaine semble donc très souhaitable pour la plupart des habitants, mais aussi pour les autorités forestières. Il est certainement nécessaire que les habitants des communes dont les forêts offrent de nombreuses fonctions non marchandes, soient mieux informés des moyens à mettre en œuvre lorsque la fonction de production de ces forêts ne sera plus en mesure d'en financer la gestion.



Photo 4 : «Tour La Dent» - La Chapelle - Commune de l'Etivaz, Vaud, Suisse  
Photo N.S.